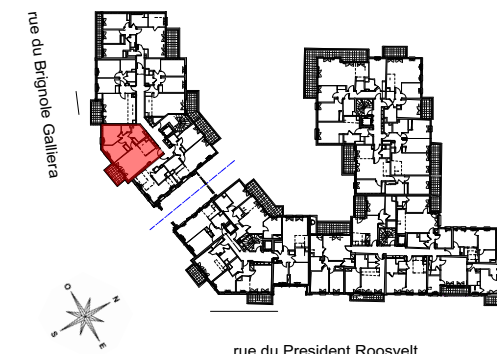


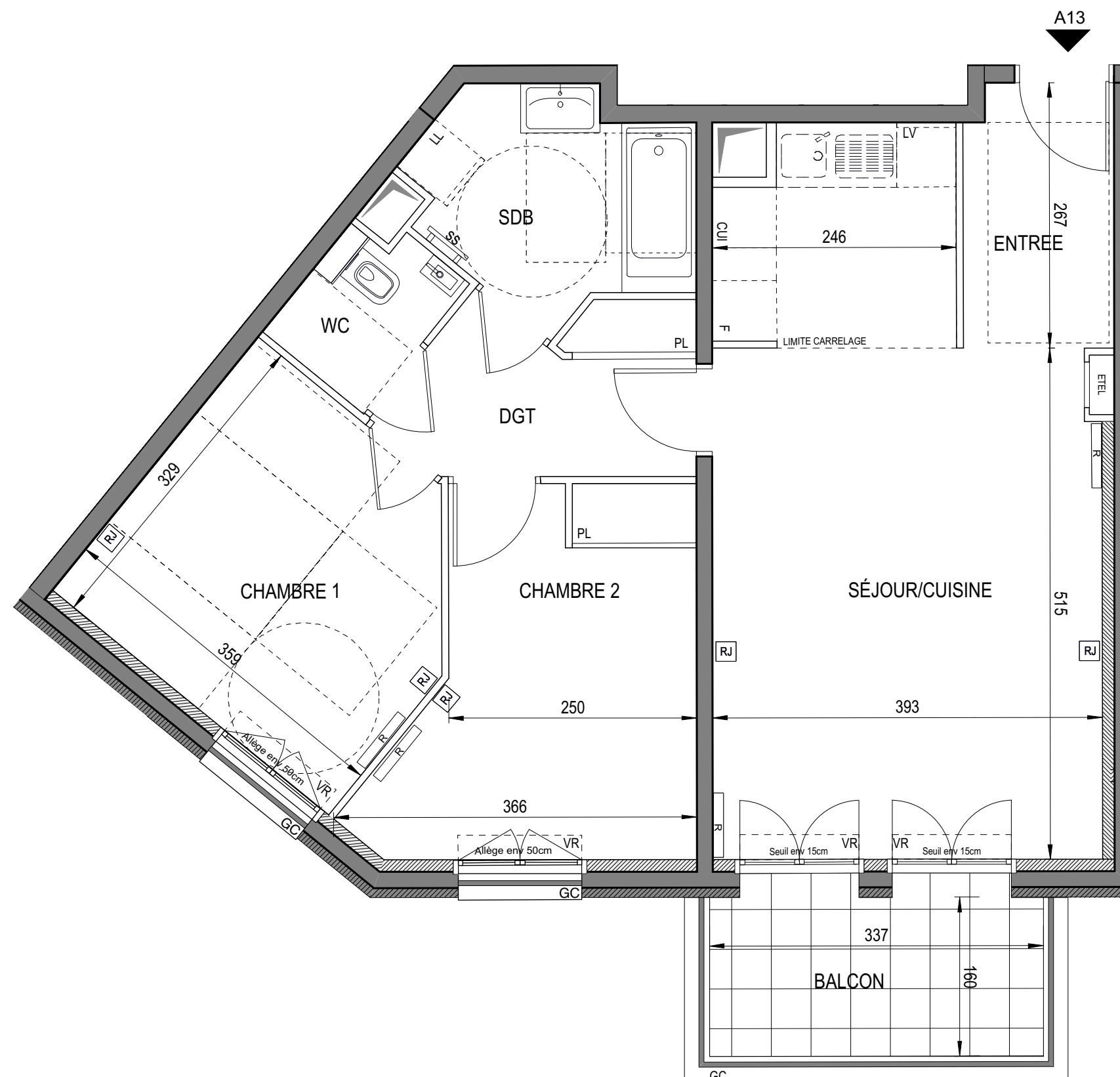


## CLAMART 92140



### Hall A

APPARTEMENT DE 3 PIECES  
n° A13 au 1er Etage



ENTREE / SEJOUR / CUISINE	28,80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,60 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,45 m <sup>2</sup>
WC	2,10 m <sup>2</sup>
DGT	4,80 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>62,75 m<sup>2</sup></b>
BALCON	5,30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>68,05 m<sup>2</sup></b>

#### LEGENDE

RJ	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	R	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde Corps	LV	Lave Vaisselle
⊞	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri selectif
RP	Robinet de puisage	---	Retombée de poutre

Indice A 25 Octobre 2019

Echelle : 0 0,5 1 2m

**MARC FARCY ARCHITECTE**



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.